REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE
67880 INNENHEIM
75, rue du Général de Gaulle
Tél. : 03 88 95 75 20
info-innenheim@orange.fr

ARRÊTÉ DU MAIRE
N° 51 / 2026

portant autorisation temporaire d'occupation du domaine public
Marché de Noël
Dimanche 22 novembre 2026

Le Maire de la Commune d'Innenheim

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L.2542-2, L.2542-3, L.2542-4 relatifs aux pouvoirs de polices du Maire dans les Départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin ;

VU la loi n° 87-692 du 30 novembre 1987 relative à la prévention et à la répression du recel et organisant la vente ou l'échange d'objets mobiliers ;

VU le décret n° 88-1039 du 14 novembre 1988 relatif à la police du commerce de certains objets mobiliers ;

VU le Code Pénal ;

VU la demande présentée par l'Amicale des Sapeurs Pompiers d'INNENHEIM en vue de l'organisation de du Marché de Noël avec occupation du domaine public le dimanche 22 novembre 2026 ;

ARRÊTE

Article 1er : Dans le cadre du Marché de Noël organisé par l'Amicale des Sapeurs Pompiers d'INNENHEIM, l'occupation du domaine public est autorisée le dimanche 22 novembre 2026 de 08 h à 22 h, rue du Général de Gaulle, sur la place en face de l'ancien magasin «COOP» ainsi que sur le parking situé en face de la mairie.

Article 2 : Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Strasbourg, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- M. le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Sélestat-Erstein
- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Obernai
- M. le Chef de la Brigade Verte
- M. le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin
- M. le Chef de la Section des Sapeurs-Pompiers d'Innenheim
- M. le Président de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers d'Innenheim
- Publication sur le site internet de la commune et affichage
- Mairie.

Fait à Innenheim, le 03 novembre 2026
Le Maire,
Hervé BENTZ.

H. B—S

MAIRIE D'INNENHEIM
67 - Bas-Rhin

Arrêté affiché à la mairie et publié sur le site de la Commune d'Innenheim, le - 4 NOV. 2026

Accusé de réception en préfecture
067-216702233-20261103-ARRETE512026-AR
Date de télétransmission : 04/11/2026
Date de réception préfecture : 04/11/2026